

DEPARTEMENT de l'ARDECHE
ARRONDISSEMENT de PRIVAS

Délibération n° 2026-05-21/05

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE CENTRE ARDECHE
DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai, le Comité Syndical Centre Ardèche, dûment convoqué le 11 mai 2026 par Monsieur François VEYREINC Président sortant, s'est réuni à Saint Julien en Saint Alban à 18h00, sous la présidence de M. Jérôme LEBRAT nouveau Président, en session ordinaire.

M. Valentin RABIER est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Titulaires : Mesdames Martine FINIELS, Anne TERROT-DONTENWILL et Messieurs Arnaud DE CAMBIAIRE, Gilles DURAND, Christian FEROUSSIER, Paul GENSEL, Jean-Pierre LADREY, Jérôme LEBRAT, Mathieu MOREAU, Samir TAZEROUTI, Yann VIVAT.

Suppléants : Mme Sandrine MEJEAN (arrivée 18h00) et M. Gilles BRAULT (arrivée 17h55 droit de vote)

Pouvoirs : Alain SALLIER à Arnaud DE CAMBIAIRE, Michel DERAMECOURT à Paul GENSEL, Laetitia SERRE à Yann VIVAT

Votes : 15

Communauté de Communes Val'Eyrieux

Titulaires : Madame Manon DELEAGE et Messieurs Dominique BRESSO, Claude CHABAL, Florent DUMAS, Michel MARMEYS, Jean-Marc MERCHAT, Jérôme VERNET.

Suppléants : Mme Danielle COULOMB, Sonia MERCURY et M. Jean-Luc PLANTIER.

Pouvoirs : Christophe GAUTHIER à Michel MARMEYS, Mickaël ARNAUD à Dominique BRESSO, Gaëlord VIALLE à Florent DUMAS.

Votes : 10

Communauté de Communes du Pays de Lamastre

Titulaires : Mesdames Perrine LENZINI et Marielle PLANTIER et Messieurs Dominique COUTURIER, Jean-Paul DECULTY, Jean-Luc PEYRARD, Jean-Paul VALLON.

Votes : 6

Titulaires absents :

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Absents : Madame Laetitia et Messieurs Michel DERAMECOURT, LOUAHALA Ali Patrick et Alain SALLIER.

Communauté de Communes Val'Eyrieux

Absents : Messieurs Mickaël ARNAUD, Christophe GAUTHIER et Gaëlord VIALLE.

Le quorum est atteint.

Objet : Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Président(e)s

Vu les articles L.5211-12 et 5211-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 5212-1 et L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le Président rappelle que le Président et les Vice-Président(e)s du Syndicat Mixte Centre Ardèche peuvent percevoir des indemnités de fonctions.

Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice de leur mandat est prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la strate de population de référence, soit pour le Syndicat Mixte Centre Ardèche, de 50 000 à 99 000 habitants.

Ce taux peut être revu. Il est fixé pour toute la durée de l'exercice des fonctions.

Il est rappelé que pour percevoir une indemnité, les Vice-Président(e)s doivent être titulaires d'une délégation de fonctions.

Le montant proposé est le taux de 29.53% de l'IB 1027 de la Fonction publique pour le Président et de 11,81% de l'IB 1027 de la Fonction publique pour les Vice-Président(e)s

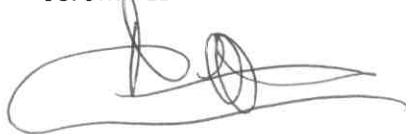
Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuvent la proposition ;
- Fixent l'indemnité du Président du SymCA, pour l'exercice de ses fonctions, à 29.53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, strate de référence 50 000 à 99 000 habitants ;
- Fixent l'indemnité des Vice-Président(e)s du SymCA, pour l'exercice de leurs fonctions à 11.81% de l'indice brut terminal de la fonction publique, strate de référence 50 000 à 99 000 habitants ;
- Fixent la périodicité de versement mensuellement.

Les crédits sont portés au budget principal 2026 du SymCA.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président
Jérôme LEBRAT



Le secrétaire
Valentin RABIER



Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 007-250702412-20260521-2026052105-DE

Annexe à la Délibération n° 2026-05-01/05 Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées
au Président et Vice-Présidents du SyMCA.**

Strate de population de référence : 50 000 à 99 000 habitants

Fonction	Nom, Prénom	Taux appliqué
Président	LEBRAT Jérôme	29.53 % de l'indice brut terminal
1er Vice-Président	BRESSO Dominique	11.81% de l'indice brut terminal
2 ^{ème} Vice -Présidente	PLANTIER Marielle	11.81% de l'indice brut terminal
3 ^{ème} Vice-Président	VIVAT Yann	11.81% de l'indice brut terminal
4 ^{ème} Vice-Président	CHABAL Claude	11.81% de l'indice brut terminal
5 ^{ème} Vice-Présidente	TERROT DONTENWILL Anne	11.81% de l'indice brut terminal

